



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

Objet : ZAC de la Salamane – Rond point d'accès, nouvelle tranche de voiries et réseaux divers (VRD) et circulation douce – Dossier de demande de subventions.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121220-2012-12-19-30-DE
Date de télétransmission : 21/12/2012
Date de réception préfecture : 21/12/2012

Monsieur GAIRAUD rappelle aux membres du conseil que la Communauté de communes a engagé, depuis 2011, les travaux d'aménagement de la ZAC de la Salamane. Ce nouveau parc d'activités à l'entrée de CLERMONT L'HERAULT accueille une nouvelle base logistique de SYSTEME U SUD sur 20 hectares et offre à la commercialisation, un ensemble de 30 autres hectares de macro-lots destinés à des activités de commerce, services, production, logistique et industrie.

Branchée directement sur le giratoire d'entrée de l'autoroute A75, la ZAC de la Salamane s'étend le long de la route départementale 2 (RD 2) et un nouvel accès à ce parc d'activités est prévu depuis cette voie.

Il permettra de desservir la partie Est de cette ZAC, d'en faciliter l'accès et de fluidifier le trafic de l'ensemble du site. Il valorisera de même ce secteur de la zone d'activités sur lequel la Communauté de communes et la SPLA Territoire 34 ont engagé une étude pour la réalisation d'un pôle de services destiné à héberger différents organismes publics actuellement disséminés sur le territoire et en demande de locaux mieux adaptés à leurs missions (Syndicats mixtes, associations d'insertion et organismes de formation,...).

La réalisation de ce nouveau giratoire s'inscrit de même dans un projet plus large de requalification de la RD 2, conduit par le Département de l'Hérault et par le projet de la commune riveraine de CANET de raccorder directement sur la route départementale, des nouveaux quartiers afin de contourner le centre village.

De même, la requalification du RD 2 par le Département sera l'occasion pour la Communauté de communes de réaliser le long de cet ouvrage, en bordure de ZAC, un aménagement piéton et deux roues de qualité qui sécuriserait les circulations douces sur ce secteur.

Enfin, une nouvelle tranche de travaux de voiries et réseaux est comprise dans ce dossier, afin de viabiliser les lots situés sur cette partie de ZAC.

En conséquence, il est proposé de solliciter un cofinancement de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2013 pour un montant de 200 000 euros représentant 20% de l'investissement, la Région Languedoc Roussillon pour un montant de 300 000 euros représentant 30% de l'investissement et le Département pour un montant de 225 000 euros représentant 22.5% de l'investissement total soit 1 000 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel serait le suivant :

• Etat (DETR 2013)	: 200 000 €	20%
• Région Languedoc Roussillon	: 300 000 €	30%
• Département (contrat de projet)	: 225 000 €	22,5%
• Communauté de communes	: 275 000 €	27,5%
Total HT	: 1 000 000 €	100%

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, (2 voix contre)

APPROUVE le dossier de demande de subvention et le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE un cofinancement de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2013 pour un montant de 200 000 euros représentant 20% de l'investissement, la Région Languedoc Roussillon pour un montant de 300 000 euros représentant 30% de l'investissement et le Département pour un montant de 225 000 euros représentant 22.5% de l'investissement total soit 1 000 000 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

